

06 juil 2022 -15:10

La CIM Santé publique prévoit un booster automnal contre le Covid-19 à partir de septembre

Afin de se protéger contre une potentielle vague d'infections au cours de l'hiver prochain, la Conférence Interministérielle (CIM) Santé Publique a décidé, sur base des recommandations du Conseil supérieur de la Santé et de la Task Force Vaccination, de proposer un booster automnal contre le COVID-19 dès le début du mois de septembre.

Dans un premier temps, les groupes à risque (65+ et les personnes dont l'immunité est réduite) seront invités, puis le secteur des soins et les 50-64 ans.

Dans le contexte de la 7ème vague en cours, couplée à de nombreuses infections et un taux d'occupation hospitalière en hausse, la CIM souligne à nouveau l'importance du 1er booster, notamment pour les plus vulnérables et leur entourage, qui peut être obtenu cet été. En outre, les autres mesures de prévention connues (masque dans les endroits très fréquentés, ventilation, hygiène des mains, etc.) continuent d'être fortement recommandées.

Rappel reste essentiel pour prévenir les cas graves de COVID-19

Le Belgique est actuellement confrontée à une 7e vague d'infections, comme l'illustre l'augmentation du taux d'infections et du nombre d'hospitalisations. Les personnes hospitalisées sont principalement les personnes les plus vulnérables : les personnes âgées et les personnes souffrant de comorbidités et d'une immunité plus faible, dites immunodéprimées (comme les patients atteints de cancer et les personnes greffées). Les recommandations du Conseil supérieur de la Santé et de la Task Force Vaccination rappellent donc l'importance du premier rappel pour ces groupes et, par extension, pour tous les adultes. Ce booster offre une protection d'environ 90 % contre les formes graves de COVID-19. Les personnes qui n'ont pas encore fait ce premier rappel doivent être considérées comme scientifiquement non protégées. Cet été, les centres de vaccination restent ouverts à toute personne qui souhaite recevoir ce premier rappel.

Il y a peu, les personnes immunodéprimées ont été invitées à recevoir leur deuxième dose de rappel. Un nombre important d'entre eux en ont déjà bénéficié. La CIM appelle tous les patients qui n'ont pas encore reçu leur dose de rappel à la demander dans l'intérêt de leur propre santé et pour sauvegarder le système de soins de santé.

Au vu notamment du risque relativement élevé d'infection et de la vulnérabilité des patients dans les hôpitaux, l'ensemble du personnel hospitalier peut également recevoir un rappel supplémentaire au cours des mois de juillet et d'août. Cette possibilité est offerte également à la première ligne et les structures d'hébergement pour personnes âgées.

La vaccination avec le booster automnal à partir de septembre

Les vaccins actuellement disponibles protègent encore très bien contre les formes graves de COVID-19, avec une protection contre une hospitalisation estimée entre 80 et 90%.

Toutefois, la protection diminue avec le temps. À l'approche de l'hiver, la CIM a donc décidé, sur base des recommandations du CSS et de la Task Force Vaccination, d'offrir à toute personne âgée de 18 ans et plus la possibilité de recevoir un 'rappel automnal'* à partir de septembre. Du fait de leur profil à haut risque, la priorité sera donnée aux personnes immunodéprimées, aux personnes âgées de 65 ans et plus, et aux résidents des structures d'hébergement pour personnes âgées. Si elles ont déjà reçu un deuxième rappel très récemment, un rappel supplémentaire est fortement recommandé au cours de l'automne avec un intervalle d'au moins 3 mois et idéalement 6 mois entre les deux doses de rappel. Pour ces personnes, cette dose supplémentaire sera donc un 3ème booster.

À partir de septembre, tout le personnel de l'ensemble du secteur des soins de santé, en ce compris le personnel de la première ligne et des structures d'hébergement pour personnes âgées, des hôpitaux, etc., pourront recevoir un rappel automnal. Ensuite, les personnes âgées de 50 à 64 ans seront invitées à recevoir leur booster, par ordre d'âge décroissant (du plus vieux au plus jeune). Au terme de cette priorisation, les personnes âgées de 18 à 50 ans pourront se présenter sur base volontaire, selon les modalités décidées par leur entité fédérée.

Pour les enfants et les jeunes, des données scientifiques supplémentaires sont encore attendues. Les stagiaires dans les institutions de soins et les jeunes vulnérables de moins de 18 ans bénéficieront d'une exception et pourront recevoir une dose supplémentaire.

La campagne automnale devrait durer 2 à 3 mois.

Lieu de la vaccination

Les vaccins seront principalement administrés dans les centres de vaccination. Les résidents et le personnel des institutions telles que les hôpitaux, les maisons de repos, les prisons, etc. pourront aussi être vaccinés dans leur institution. Les vaccins pourront également être administrés par des médecins généralistes, des infirmiers à domicile (sur prescription d'un médecin) et des pharmaciens, selon les modalités déterminées par l'entité fédérée dont ils ressortent.

L'importance d'autres mesures pour contrôler l'épidémie

Comme indiqué, l'épidémie n'est pas terminée et la circulation du virus reste importante. La CIM rappelle donc l'importance des autres mesures pour endiguer la vague actuelle :

- Les personnes présentant des symptômes doivent malgré tout se faire dépister. En cas de doute, ils

peuvent utiliser l'outil d'auto-évaluation (masanté.be). En cas de résultat positif, ils doivent se mettre en isolement pendant 7 jours, puis porter un masque pendant 3 jours supplémentaires.

- Une ventilation maximale des espaces intérieurs à la maison, au travail, dans les centres de soins résidentiels et lors des rassemblements. Ces mois d'été sont également beaucoup plus propices aux rassemblements en plein air, qui sont beaucoup plus sûrs et agréables.
- Pour les personnes fragiles, souffrant de troubles sous-jacents et/ou d'un âge plus avancé, un masque FFP2 est toujours recommandé dans les transports publics et lors de contacts avec un grand nombre de personnes. Le masque buccal reste obligatoire dans le secteur des soins.

Ce communiqué de presse est rédigé conjointement au nom des ministres formant la Conférence interministérielle Santé publique :

- Christie Morreale - Région wallonne (Présidente de la CIM)
- Hilde Crevits - Flandre
- Frank Vandenbroucke - Gouvernement fédéral
- Valérie Glatigny - Communauté française,
- Bénédicte Linard - Communauté française,
- Alain Maron - Commission communautaire et Commission de la Communauté française,
- Elke Van den Brandt - Commission du service communautaire et Commission de la communauté flamande,
- Antonios Antoniadis - Communauté germanophone,

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Santé publique du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

* L'autorisation de mise sur le marché par l'EMA des vaccins de Pfizer et Moderna adaptés au variant Omicron est attendue au plus tard début septembre. Les livraisons de ces vaccins seront ensuite étalées dans le temps. Les premières livraisons seront utilisées pour les groupes prioritaires les plus vulnérables. Toutefois, si la situation épidémiologique devait s'aggraver et que des signaux en août indiquaient que l'approbation de l'EMA et/ou les livraisons seront retardées, la campagne de vaccination serait lancée en septembre avec les vaccins ARNm originaux. Ceux-ci offrent encore toujours une très bonne protection contre les COVID-19 sévères, en ce compris contre le variant Omicron. Dans un tel cas de figure, la nécessité de proposer un vaccin adapté aux groupes à risque en novembre/décembre sera dûment analysée.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement

Avenue Galilée, 5 bte 2

1210 Bruxelles

Belgique

+32 2 524 97 97

<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier

Porte-parole (FR)

+32 475 93 92 71

+32 2 524 99 21

vinciane.charlier@health.fgov.be

Wendy Lee

Porte-parole (NL)

+32 2 524 91 69

+32 477 98 01 02

wendy.lee@health.fgov.be